

PRÉFECTURE

des

PYRÉNÉES-ORIENTALES

.....

1<sup>re</sup> Division

.....

CABINET DU CHEF



PERPIGNAN, le 18 Octobre 1883.

Monsieur,



Dès la réception de votre lettre du 17 <sup>de</sup> courant, je me suis empressé de demander à M<sup>e</sup> le Crémier Général si la justification qui lui a été fournie à l'appui du payement qui vous a été fait par M<sup>e</sup> Duroché, de la somme de 3398<sup>f</sup>.13 pour les travaux de construction du laboratoire Arago, était suffisante, et si l'accepterait une justification semblable pour la somme de 3706<sup>f</sup>.60 qui restait à vous remettre.

Cette demande M<sup>e</sup>

M<sup>r</sup> de la Guéronnière m'a fait  
répondre par M<sup>r</sup> Lupier, son fondé  
de pouvoir, qu'il lui était impossible  
de donner à cette affaire une solution  
immédiate, et qu'il ne pourrait se  
prononcer que lorsque le Directeur  
Général de la Comptabilité publique  
lui aurait transmis certains documents  
dont il avait demandé communication.

En présence de cette situation,  
et vu la procédure irrégulière qui a suivi  
M<sup>r</sup> Durocher pour l'exécution des  
travaux dont il s'agit, je ne pense pas  
que nous puissions régler les comptes  
Samedi prochain; mais je vous donne  
l'assurance que je ferai toutes les  
démarches nécessaires pour régler  
prochainement d'une manière définitive,  
cette affaire si mal conduite par  
M<sup>r</sup> Durocher.

Je regrette de ne pouvoir  
le faire immédiatement.

Veillez,

Veillez agréer,  
Monsieur,  
l'hommage de mes sentiments respectueux.

Frég

J. S. Samedi prochain nous  
nous concerterons pour surmonter  
les difficultés qui empêchent le  
réglement de l'affaire.



MINISTÈRE  
DES FINANCES

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

N°

Perpignan, le 24 Décembre 1884

Le Trésorier Payeur Général à  
Monsieur de Sarrage. Duthiers à  
Paris.

Monsieur



J'ai eu l'honneur de recevoir  
votre lettre du 18 et je me suis occupé aussitôt  
de m'entendre avec la Préfecture relativement  
au paiement de la somme qui vous reste due.

En ce qui me concerne j'ai acquitté  
sur mandats réguliers la totalité des 27,000 francs.  
La somme de 3706<sup>60</sup> restant à payer représen-  
tante le solde des avances faites et dont est compté  
le régisseur ou ses successeurs.

D'ailleurs, ainsi que cela m'a  
été alluré à la Préfecture, cette somme

sera mise à votre disposition aussitôt  
après le renvoi des deux mémoires ci-  
jointe régulièrement conformément aux  
notes qui les accompagnent.

Vous pourrez renvoyer ces mémoires  
à M<sup>r</sup> Puy chef de Division à la Préfecture.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

P. P. M. de la Guéroul

Puy



CABINET  
DU  
TRÉSORIER GÉNÉRAL

Paris le 18 Janvier 1843

Monsieur

Comme il s'agit d'une dépense  
communale, je ne puis donner  
au percepteur l'ordre formel  
de vous payer le mandat de 300 f.  
Veuillez plus tard à l'instant et  
je fais certifier ce qui en résulte  
ma lettre il n'écrit pas à vous  
donner votre facture et à son avis, et  
avis qui se lui demande, le  
jour où il sera payé.

Veuillez écrire à tous nos agents



tu retiens aussi par les souffrances et  
dotes bien, je vous prie, à la  
L'usage d'ailleurs combien j'en ai  
tant plus de plaisir de lui être agréable.

Et si que vous avez la main de  
suffisante, avis en un et j'en  
prouverai de la même.

Après, sans rien, l'assurance  
de ma considération très distinguée

Le Colonel Général  
Comme le Comte.